



Recherches généalogistes sans résultats

Par **gite83500**, le **23/02/2016** à **14:51**

Bonjour, Ma mère étant décédée, nous avons ouvert sa succession devant un notaire. Il s'aperçoit alors qu'elle a été mariée une première fois à l'étranger, nous ne retrouvons pas le livret de famille de ce premier mariage. Le notaire fait donc appel à un généalogiste pour rechercher des enfants potentiels issus de premier mariage. Il ne trouve rien et ne reçoit aucune réponse de la mairie où elle s'est mariée à l'étranger. Comment faire? La succession risque-t-elle d'être bloquée jusqu'à quand? Doit-on régler les frais du généalogiste puisqu'il n'a aucun résultat? Peut-on nous rendre nous mêmes à l'étranger pour demander la copie du certificat de mariage de notre mère sur lequel devrait apparaître les enfants s' il y en a eus? Merci pour vos réponses